

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le journal «La Femme d'aujourd'hui» Genève lance un appel à ses lectrices

La protection civile: un service au prochain

Une bonne protection civile commence autour de nous, dans notre foyer, dans notre famille, à notre place de travail. Si nous sommes prêts à aider au besoin notre prochain, à prodiguer les premiers secours, à pratiquer le sauvetage, à lutter contre les foyers d'incendie, à assister des enfants, des malades et des personnes âgées dans les abris, la Protection civile pourrait en cas de catastrophe remplir sa tâche qui est de protéger la population. La Protection civile est en premier lieu un service au prochain. Si on le désire, il est facile de s'initier aux premiers secours soit à la Protection civile elle-même, soit en suivant un cours de l'Alliance suisse des samaritains ou de la Croix-Rouge suisse. Si l'on veut que la Protection civile soit efficace, on doit admettre la nécessité d'enseigner aussi les premiers secours dans les écoles de tous les degrés, de manière que la nouvelle génération soit mieux préparée à servir son prochain. Il convient aussi d'insister continuellement auprès des offices et autorités compétents pour qu'il ne soit plus délivré de permis de conduire à tous ceux qui n'auraient pas suivi un cours de samaritains d'une certaine durée, comme cela est déjà le cas en République fédérale allemande et en Autriche.

Activité sur le plan sanitaire

Valais. L'assemblée générale de l'Association des samaritains du Valais romand a eu lieu dernièrement à Martigny. M. André Pont, président, eut le plaisir de constater la participation de huitante délégués et déléguées représentant une trentaine de sections, et de saluer la présence de Mme B. Tschumy, présidente de l'Union romande, de MM. Tamarcaz, chef cantonal de la protection civile, Bollin, vice-président de Martigny, Gross, président de la Croix-Rouge locale, Bonjour, président de la cantonale vaudoise et Allégroz, représentant le secours en montagne.

M. Pont a remercié les dirigeants des sections, docteurs, monitrices, moniteurs et les samaritains du précieux travail accompli. Il a aussi témoigné sa reconnaissance à l'Office cantonal de la protection civile pour son excellente collaboration.

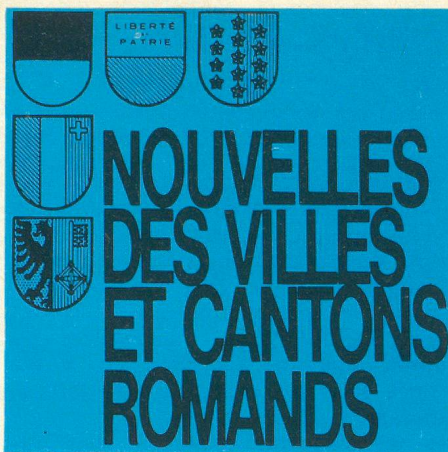
La journée romande des samaritains aura lieu le 25 mai à Grône et la cantonale le 8 juin à Ayent.

Vaud. L'association cantonale, présidée par M. Pierre Bonjour, collabore aux charges de l'Office cantonal de la protection civile, organe de soutien du dispositif d'intervention en cas de catastrophe (ORCA).

Programme pour cette année:

15 cours de samaritains, durée 30 heures;

15 cours de sauveteurs, durée 10 heures;



5 cours de soins aux malades, durée 30 heures — activité nouvelle;

1 exercice cantonal le 7 septembre à Cossonay.

Des dizaines de milliers de femmes et hommes du canton ont déjà suivi des cours de samaritains. 2423 suivent encore régulièrement quatre cours par année afin de rester samaritains actifs.

Yverdon. Les 8 et 9 mars dernier, la «Capitale» du Nord vaudois recevait la Société suisse des troupes sanitaires pour sa 94^e assemblée des délégués. Le rapport annuel du président central, le sdt san Josef Bachmann d'Emmenbrücke, a relevé sa satisfaction du bon et sérieux travail effectué par les membres du comité, les sections et les groupements régionaux.

Les sections sont souvent sollicitées pour assurer le service sanitaire lors de manifestations. C'est une bonne propagande; cette activité permet en effet de démontrer les possibilités de soins et de secours des troupes sanitaires. Pour la succession de M. Bachmann, sur proposition de la commission consultative et du comité central, l'assemblée a nommé le cap Hans Peter Zürni, Aarau, par acclamation.

Les journées sanitaires suisses 1975 auront lieu à Lausanne-Pully les 3 et 4 mai. Le comité d'organisation, qui n'a ménagé aucune peine pour bien recevoir les participants, est présidé par Bernard-H. Crot, Pully, président du Groupement des sections romandes. Ces rencontres sont en principe bisannuelles. Celles de 1977 sont prévues à Fribourg et à St-Gall en 1979.

Quant à l'assemblée des délégués de 1976, elle sera organisée par la section de Winterthur.

A la fin de la séance administrative, le président donna la parole au colonel H. Perret, chef du service sanitaire de la Croix-Rouge, lt col D. Piguet, cdt pl mob, lt col Ris, cdt pl d'armes, à M. P.-A. Manenat, préfet, et R. Parisod, représentant du comité central de l'Union suisse pour la protection des civils. Notre délégué apporta le salut très cordial de l'USPC et ses félicitations pour l'activité hors service des sections, concernant l'organisation de cours de premiers secours et, pour le futur, d'envisager la collaboration à des exercices avec les groupements samaritains, la Croix-Rouge et la protection civile.

En sa qualité d'ancien commandant de troupe d'infanterie de montagne, et de chef local de la protection civile de Lausanne, de 1952 à 1972, il a rappelé que les militaires libérés du service ne doivent pas se sentir abaissés, dégradés, d'être astreints à servir dans la protection civile. Ils sont les bienvenus et appréciés; la protection civile leur confie des tâches dignes et correspondant à leur formation civile et militaire. A propos du rapport du président du Groupement des sections romandes suggérant au comité central l'élaboration d'un programme moins militaire et plus actuel, il a relevé que chaque personne, homme ou femme, incorporée dans l'armée, peut collaborer à titre volontaire aux tâches de la protection civile en temps de paix, notamment en cas de catastrophe. Les sections peuvent prendre contact avec le chef local intéressé ou le chef de l'Office cantonal de la protection civile. Après le dépôt d'une couronne au monument aux morts et le message œcuménique, le syndic, M. P. Duvoisin, salua les délégués, les autorités et invités et les convia à l'apéritif offert par la commune.

Bravo pour la bonne organisation par la section locale et merci pour le chaleureux accueil.

Fribourg. Des cours décentralisés de 5 jours pour femmes — Protection civile. Article «Tribune de Lausanne — Le Matin», 12 février 1975.

«L'Office de la protection civile du canton de Fribourg vient d'organiser à Estavayer-le-Lac, dans les locaux de la protection civile et sous la direction de M. Paul Gerber, chef du centre d'instruction de Sugiez, un cours d'introduction sanitaire volontaire à l'intention des dames et demoiselles de la localité et des environs.»

Ce fut un succès, puisque dix-huit femmes accomplirent le programme, d'une durée de cinq jours, et qui comprenait la projection de plusieurs films. L'organisation de conférences et, surtout, des instructions concernant les soins aux malades, le transport des blessés et les pansements. Le dernier jour, un exercice final permit aux responsables du cours de se rendre compte du degré de préparation des participantes.

L'an dernier, un cours semblable avait été mis sur pied à Sugiez pour les femmes du district du Lac. L'expérience a démontré qu'il était difficile de sortir des femmes, et surtout des mères de famille, de leur foyer durant cinq jours. La solution décentralisée, adoptée pour la Broye, détourne cette difficulté.

D'ores et déjà d'autres cours sont envisagés, soit à Bulle du 17 au 21 mars pour les districts de la Gruyère et de la Veveyse, puis en juin pour la Singine, en octobre pour la Sarine et en novembre pour la Glâne. Les dames qui s'y intéressent sont invitées à s'inscrire soit auprès de l'Office cantonal (téléphone 037 22 64 50), soit auprès du centre d'instruction de Sugiez (téléphone 037 71 36 37).

Le but de cette instruction est non seulement d'intéresser les femmes à un engagement volontaire, d'une durée de cinq ans, dans les services de la protection civile, mais aussi de donner aux participantes le minimum de connaissances qui, aussi rudimentaires soient-elles, leur permettront d'agir à bon escient lors d'un accident et, peut-être, d'avoir au bon moment le geste qui sauve. (tlm)

Yverdon. Ce printemps l'instruction du personnel de l'organisme local dirigé par M. R. Ræmy démarrera sérieusement par un cours d'introduction de 5 jours pour le service sanitaire. Des Yverdonnois participeront à des cours cantonaux de «protection atomique et chimique», d'alarme et transmissions». Mais pour une instruction plus poussée, particulièrement sur le plan d'engagement de moyens techniques, il faut pouvoir disposer d'un centre d'instruction avec place d'exercice.

Evilard-Bienne. Félicitations et hommages à Mademoiselle Estelle Allemand, citoyenne à part entière, qui a fêté ses 84 ans le 18 février dernier. Après le témoignage de reconnaissance de la Société «La Valaisanne» de Bienne, à sa fidèle amie du Valais et membre passif, voici ce que le «Journal du Jura» de Bienne a écrit, sous la signature de M. Francis Pellaud:

«Mais il y a un autre aspect, social celui-ci, de la vie de Mlle Allemand que la plupart de nos concitoyens ignorent et que je me permets de relever ici. En mars 1944, l'ancien secrétaire municipal M. Henri Villars demanda à Mlle Allemand de bien vouloir organiser, conformément aux directives de l'Office fédéral de guerre, un service de secours en cas de guerre, pour les deux localités d'Evilard et de Macolin, ce que nous appelons aujourd'hui «Protection civile». Le choix de M. Villars n'avait pas été fait au hasard. C'est parce qu'il savait pouvoir compter sur l'énergie, l'esprit d'initiative et le sens pratique de Mlle Allemand. Dès que sa nomination comme chef du service de secours fut confirmée par le Conseil communal, le 31 mars 1944, Mlle Allemand se mit immédiatement à l'ouvrage en constituant les divers groupements de renseignements, de secours, de service sanitaire prescrits par l'autorité fédérale malgré la résistance de certains citoyens peu enclins à recevoir des directives d'une demoiselle! Le 28 novembre 1944, l'expert de l'Office fédéral de guerre, M. Muriset, effectua le contrôle du nouveau service en présence de M. Charles

Montbaron, oncle et suppléant de Mlle Allemand, de MM. Villars, secrétaire communal, Schmidt et Tièche de la garde locale et de Mme Vuille du service sanitaire. M. Muriset se plut à reconnaître la parfaite organisation du Service de secours d'Evilard-Macolin et félicita Mlle Allemand en lui disant: «C'est le service le mieux organisé de tous ceux que j'ai contrôlés dans l'ensemble du Jura» Il convient de relever également ici le très grand travail effectué par M. Montbaron dans ce service; c'est lui qui dessina et peignit tous les textes des pancartes destinés aux divers locaux et cela, tout comme Mlle Allemand, sans aucune rétribution, ni jetons de présence. Les frais pour toute l'organisation de ce service de secours officiel commandé par la commune, se sont élevés en tout et pour tout à 55 fr. 50, de mai 1944 à décembre 1945! S'en souvient-on encore aujourd'hui à Evilard et au sein du Conseil communal? Il est permis d'en douter.

C'est pourquoi, en tant que Valaisan, Jurassien de cœur, je tiens à dire à cette vaillante Jurassienne, Valaisanne de cœur, toute mon admiration pour l'œuvre qu'elle a accomplie en faveur de notre commune et de ses habitants et à former à son intention mes vœux les meilleurs de bonheur et de santé.

Francis Pellaud

C'est un magnifique exemple de dévouement volontaire et bénévole pour une cause publique et humanitaire.

Constructions de protection civile — usage polyvalent

Quelques exemples:

Marly. Les vastes locaux aménagés pour la protection civile, sous les halles de gymnastiques, peuvent être mis à la disposition de la jeunesse, et des sociétés. Ils permettent aussi de recevoir décemment la troupe appelée à stationner occasionnellement dans la commune.

Saint-Ursanne. La commune disposera bientôt, vraisemblablement à la fin 1975, d'un immeuble comprenant: sous-sol: des aménagements pour la protection civile, rez-de-chaussée: une grande salle de gymnastique, de spectacle et de congrès (400 places pour les spectacles, 300 places avec installation de bancs) 1er étage: un aula pour une centaine de personnes.

Le chef-lieu du Clos-du-Doubs disposera ainsi d'une construction qui rendra de précieux services à la population. La commune a voté un crédit de 2 millions de francs. La Confédération et le canton participent par un montant de 700 000 francs pour les aménagements de protection civile.

Brigue. Un nouvel abri pour la protection civile sera inauguré prochainement. Aménagé dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, cet abri (deux étages des sous-sols) pourra recevoir 1800 personnes. En temps normal, ces locaux seront utilisés comme cantonnements pour la troupe de passage. Deux compagnies pourront y loger dans de bonnes conditions.

La vaste salle souterraine destinée également à la protection civile, servira de garage pour une quarantaine de voitures privées, garage qui sera loué aussi longtemps que la situation le permettra.

Seewen-Schwytz. Des installations protégées destinées en premier lieu aux troupes de protection aérienne attribuées à la région étaient nécessaires. Cette occasion a été saisie pour procéder à des aménagements complémentaires constituant un Centre d'instruction à l'intention des personnes astreintes à servir dans la protection civile des cantons d'Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald et Zoug.

C'est donc un bel exemple de collaboration entre les autorités civiles et militaires.

La documentation, les renseignements concernant des réalisations particulières des cantons et des communes sont toujours les bienvenus.

Adresse: Union suisse pour la protection des civils, Commission romande d'information
Roger Parisod, président, 4, avenue de Rumine, 1005 Lausanne

Délai: pour les envois: le 10 du mois précédant la parution.

Construction d'abris dans les cantons — places protégées

nombre d'habitants recensement 1970	1974		participation cantonale	total fin 1974	
	abris	places		abris	places
Vaud	511 851	839	32 587	4 458 238.—	7 731
Genève	331 599	521	27 515	2 868 885.—	285 621
Valais	206 563	354	13 783	1 117 726.—	144 984
Fribourg	180 309	179	5 069	531 897.—	2 097
Neuchâtel	169 173	256	9 050	1 166 682.—	3 081

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et
3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82